# Développer une activité d'accueil sur sa ferme : Réglementation du tourisme à la ferme

## Accueil, réglementation

### Objectifs
Connaitre la réglementation du tourisme à la ferme

### Contenu
Tour de table rapide pour connaitre vos besoins,
Présentation rapide du tourisme en France,
Les acteurs du tourisme en Occitanie
Les aides à l'investissement en agritourisme
Les labels
La réglementation des différentes formes d'accueil :
- hébergement : chambre d'hôtes, gîte, camping à la ferme, +insolite
- restauration : table, auberge, goûter à la ferme
- Visite de ferme / ferme pédagogique

Les règles administratives et commerciales
communiquer sur son projet

### Infos complémentaires

**Durée de la formation** 1 jour(s)
**Date limite d'inscription** 03/06/2020

**Tarifs**
Adhérent Prise en charge OPCA:20€/hrs soit 140€
Non adhérent Prise en charge OPCA :20€/hrs soit 140€
Non agricole Prise en charge OPCA : 20€/hrs soit 140€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Tarif libre si pas de fond de formation

**Plus de renseignements**
Armand-Bernard Marguerite
occitanie.pm@accueil-paysan.com
Fédé. Accueil Paysan Occitanie
06 51 01 88 71

**Taux de satisfaction :** %

Armand-Marguerite

**Modalités d'accès :**

### Dates, lieux et intervenants

| | | |
|---|---|---|
| **03 juin 2020**<br>09:30 - 17:30 (7hrs) | Maison Paysanne de l'Aude - 1 avenue Salvador Allende (en face de la piscine)<br>11300 Limoux | Armand-B Marguerite, salarié d'Accueil Paysan |

### Financeur(s)

### Financement de la formation et pièces à fournir

### Bulletin d'inscription

Nom ________________________________________

Prénom ________________________________________

Adresse ________________________________________

________________________________________

________________________________________

Tel ________________________________________

Courriel ________________________________________

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)